



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Économie Agricole -
Bureau Structures Agricoles**

Affaire suivie par : Annie VAN ELSLANDE
Tél : 02 76 78 35 10

Mél : ddtm-sea-structures@seine-maritime.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Rouen, le 4 avril 2023

Le directeur départemental des territoires et de la mer
à

Monsieur HANGARD Edouard
13 rue des Clos-masures
BERMONVILLE
76640 TERRES DE CAUX

**Objet : Contrôle des structures agricoles
ACCUSE RÉCEPTION DE COMPLÉTUDE**

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de mes services une demande visant à obtenir, dans le cadre de la dissolution du GAEC RECONNU DU BILLARD et reprise sous la forme d'une exploitation individuelle, l'autorisation préalable d'exploiter une superficie de **75,88 ha**, située sur :

COMMUNES	RÉFÉRENCES CADASTRALES
TERRES DE CAUX- BERMONVILLE	ZI48-ZI27-ZI21-ZI19-ZI2-A995-A499-A500-A667-ZI39-ZI40- ZI41
ROCQUEFORT	AC168-AC32-AC33-AC35-AC170-AC49-AC111-AC155- AB131- AB128-AB127-AB64
ECRETTEVILLE LES BAONS	ZK88-ZK89-ZK105-ZK36
BOLBEC	AE127

Votre dossier est réputé complet à la date du **4 février 2023** sous le numéro **7623-029**.

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision recue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime). Cette autorisation ne fera pas l'objet d'un courrier spécifique.

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet Accusé Réception qui fera foi de cette autorisation tacite :

[http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/
Recueil+des+actes+administratifs](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs)

Cité administrative,
2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 76 78 32 00
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 /
14h-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 /
14h-16h00 (le vendredi)

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous précise également qu'en cas de concurrence ou de consultation d'un autre département, le délai d'instruction serait alors porté réglementairement à six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*P/le directeur départemental des territoires et de la mer,
P/le chef du service économie agricole,
l'adjoint au responsable du service.*


Amélie IZABELLE